

Des avantages pour les professionnels



**Obtention d'un diplôme reconnu
par l'Etat**



**Reconnaissance des compétences
professionnelles**



Valorisation de l'expérience



**Renforcement de la veille
professionnelle pour des pratiques
actualisées**



**Évolution et opportunités de
carrière**



**Une question ?
Contactez-nous !**



www.ifrass.fr



Contact :

IFRASS – Pôle VAE
informationvae@ifrass.fr

Référent handicap :

referent-handicap@ifrass.fr

IFRASS

2 bis rue Émile Pelletier
BP 44777 - 31047 Toulouse cedex 1



Accessible aux P.M.R.

Métro : **Basso Cambo**, terminus **ligne A**



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

**La reconnaissance de
l'expérience
professionnelle**





La VAE : ce qu'il faut savoir



La VAE est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail.

Elle permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle et bénévole et l'obtention de tout ou partie d'une certification.



La VAE est destinée à toute personne (demandeur d'emploi, salarié, fonctionnaire, bénévole, aidant familial), qui peut justifier d'une expérience significative dans le domaine de la certification visée.



La VAE permet d'obtenir une reconnaissance de ses compétences et une adéquation du niveau de qualification avec la fonction professionnelle occupée.

Elle permet aussi d'envisager une nouvelle trajectoire professionnelle, une évolution de son statut.



La VAE : pour quels diplômes ?

La filière sanitaire :

Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

Aide-soignant (DEAS)

La filière sociale :

Éducateur Spécialisé (DEES)

Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

Assistant de Service Social (DEASS)

Conseiller en Économie Sociale et Familiale (DECESF)

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)



L'accompagnement VAE à l'IFRASS

- 25 à 28 heures d'accompagnement (en fonction du diplôme visé)
- Parcours de 8 à 12 mois - 100% en présentiel

4 étapes dans l'accompagnement :

1

Diagnostic de Faisabilité (1h)

- Identifier vos besoins et coconstruire un parcours adapté

2

Collectif méthodologique (6h)

- S'approprier le livret 2
- Acquérir des outils méthodologiques pour faciliter la rédaction du livret 2

3

Accompagnement individuel (12 à 15h)

- Analyser son expérience et sélectionner les situations les plus pertinentes
- Remédier aux écrits

4

Collectif méthodologique (6h)

- Préparer l'oral du jury VAE

Des compléments de formation possibles

- Spécifiques à la certification visée
- Exemple : AFGSU2 (21h) pour la VAE AP et AS